

Séance du 18 octobre

De l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

A 20 H 00

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :

11

Date de la convocation :
08/10/2024

Date d'affichage :
22/10/2024

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Didier, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe, CORDIER Sébastien, FEUTRIEZ Jean-François,

Absent : CHEVIGNY Sébastien pouvoir à MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste pouvoir à BOUGREL Sylvain

Secrétaire : FEUTRIEZ Jean-François

Objet de la délibération

1462/2024 – RAPPORT DE LA CLECT DU 1^{ER} JUILLET – EVALUATION DE CHARGES TRANSFEREES POUR LA COMPETENCE MOBILITE

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts portant sur la création d'une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Vu les conclusions de ladite commission réunie le 1^{er} juillet 2024, portant sur l'évaluation des charges transférées par les communes membres de la Communauté de Communes du Grand Langres

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Grand Langres de se prononcer sur le rapport de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de compétence

Entendu Monsieur le Maire qui rappelle que l'existence et les missions de la Clect sont régies par les dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts. Cet article prévoyant la création, entre EPCI (la Communauté de Communes du Grand Langres) et ses communes membres, d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

La CLECT s'est réunie le 1^{er} juillet 2024 sur le thème de la compétence mobilité afin de préciser ;

* les montants définitifs pour le services « transport urbain » des communes de Langres et Saints-Geosmes au titre des exercices 2022, 2023 et prévisionnels pour 2024

* la répartition entre toutes les communes de la CCGL, des charges du service « transport à la demande » et l'organisation de nouvelles mobilités à raison d'une contribution annuelle de 4 € par habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* **Approuve le rapport de la CLECT en date du 1^{er} juillet 2024 tel qu'il figure en annexe du présent rapport, la contribution annuelle pour la commune de CHARMES étant de 604.00 € (base population 2020 de 151 Habitants).**

* **Autorise le maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.**

Le conseil demande une communication sur la commune, le transport à la demande étant peu utilisé (2 demandes en 2023).

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 11 | 11 | 4 | 3 | 4 | |

1463/2024 NOMINATION COORDINATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR

La commune doit être recensée en 2025. A cet effet, doit être nommé :

- Un coordonnateur communal : M. JOFFRAIN Bernard propose sa candidature. Un arrêté de nomination sera pris dans ce sens
- Un agent recenseur qui aura pour mission d'organiser les tournées, la distribution des documents de recensement ... : 2 candidatures reçues en mairie Jean-François GAUDILLON et Elisabeth JAPIOT.

Le conseil accepte la candidature de Mme JAPIOT.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 11 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

1464/2024 BAIL DE CHASSE

Le bail de chasse du Bois des Roches de la société de chasse de Jorquenay est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler comme précédemment pour une durée de 3 ans

Il est proposé la reconduction du bail à l'identique pour 3 ans avec un loyer annuel de 70.00 €.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer le nouveau bail.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 11 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

POINT SUR FACTURATION EAU 1^{ER} SEMESTRE 2024

A l'occasion du relevé des compteurs, 2 anomalies ont été constatées :

- 8 rue des Sorbiers (M. Prautois Félix) avec un compteur bloqué qui a été changé. La consommation facturée a été établie en fonction des relevés des 3 derniers semestres.
- 17 rue des Sorbiers (Mme Dumont Nathalie) avec un compteur bloqué qui a été changé. En l'absence d'historique de facturation, une consommation forfaitaire a été appliquée.

A cette occasion, le maire rappelle que M. Bougrel Didier n'a pas compétence pour demander au centre technique de Neuilly d'intervenir sur le réseau.

Toute demande doit passer par le maire qui la valide

La demande de M. Bougrel Didier de nettoyer le château d'eau ainsi que le contrôle du compteur d'alimentation du réseau a été demandée au CT de Neuilly

Concernant le compteur de la résidence de Clément Richard au 4 rue des Rosiers, il ne s'agit pas d'une mise à l'extérieur de compteur (il y est déjà) mais d'un déplacement en limite de propriété car compteur gênant dans le cadre des fondations de l'extension du bâtiment.

POINT SUR LE PROJET DE SECURISATION DU VILLAGE

Le chef de chantier de chez Signaux Girod est venu pour valider l'ensemble des travaux prévu dans le cadre du projet.

- Installation de l'écluse provisoire rue des Acacias
- Aménagement du rond-point rue St Didier
- Travaux de peinture

Le radar pédagogique ainsi que le feu récompense vont être livrés au CTN de Neuilly qui en assurera l'installation.

Le SDED52 a installé 2 prises sur les poteaux électriques permettant la connexion des feux.

Pour ce qui concerne le chemin d'accès au lac :

- La plantation d'une haie de charmilles a été abandonnée compte-tenu des devis prohibitifs.
- Une proposition d'installation de bande de trottoir a été soumise à la DDT qui a validé le projet.

Le matériel a été commandé et livré au CTN de Neuilly qui en assurera l'installation.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Réfection plancher et protection des abats-sou contre l'invasion des pigeons.

Conformément au souhait de Jean-Baptiste Roche, un devis a été demandé à Samuel Geoffroy qui s'élève à 3 902.40 € TTC.

Porte de l'église : compte-tenu du désistement de Claude Prautois, un nouveau devis a été demandé à Patrick Bouteille, en cours.

Réparation charpente église : l'entreprise Gallissot a été reçue par le maire et les 2 adjoints.

Montant du devis 2 772.00 € et travaux annexes (gouttières) 687.30 €.

La commune est en attente du devis de l'entreprise Mendès.

POINT SUR TRAVAUX ENTRETIEN VILLAGE

Les différents travaux de fauchage ont été exécutés par Défis et le CTN de Neuilly.

Le maire remercie les bénévoles qui ont pris à leur charge une partie des travaux pour en limiter le coût.

Les captages ont été fauchés, les travaux avaient été décalés compte-tenu des conditions climatiques.

Reste à effectuer : entretien pré-hivernal des massifs de fleurs et enlèvements des différents bacs de fleurs.

DIVERS

Congrès des maires à St Dizier : lors de ce congrès auquel le maire a assisté, le sujet du transfert de la compétence eau/assainissement a été évoqué.

Il semblerait que les différentes actions qui ont été menées par les maires, les députés, les sénateurs aient porté leur fruit puisque le 1^{er} ministre annonçait, le lendemain, la fin du transfert obligatoire de cette compétence. Il faut rester prudent et attendre les décrets d'abrogation de la loi Nôtre.

La CCGL a annoncé la poursuite de l'étude concernant cette prise de compétence jusqu'à l'établissement des différents scénari même si le transfert redevient facultatif.

A noter qu'il en est de même pour la compétence assainissement qui concerne le SIALC mais qui touche indirectement la commune.

Egalement évoqué, la réforme du calcul des taxes de prélèvement sur la ressource en eau et de la modernisation du réseau.

Assainissement : problème au 13 rue des Cerisiers, le CTN de Neuilly est intervenu

Manifestation sur réorganisation hospitalière : 19 octobre à 14h à Chaumont.
M. Joffrain y sera en tant que maire et incite tous les habitants à y participer.

Subvention : aucune subvention pour AFM Téléthon

Affouage : M. Massotte (agent ONF) a envoyé le décompte des arbres par parcelle (1 à 6) de la forêt communale du bois des Roches pour un total de 88 m3soit 115 stères.

2 affouagistes se sont déclarés : M. Joffrain et M. Cordier.

Un lot 1 a été constitué avec les parcelles 1,2 et 6 pour 56 stères.

Et un lot 2 avec les parcelles 3,4 et 5 pour 57 stères.

Les lots seront affectés lors d'un prochain conseil.

Courrier logement communal : le maire donne lecture d'un courrier de Nathalie Dumont (locataire du logement communal) concernant une réclamation pour la révision du loyer ainsi que des demandes diverses de travaux et mise en conformité.

Après étude du dossier, une réponse écrite sera adressée à Nathalie Dumont.

La séance est levée à 22h00.

| | | |
|-------------------|--|------------------------|
| Bernard JOFFRAIN | Jean-Daniel BONHOMME | Didier BOUGREL |
| Sylvain BOUGREL | Sébastien CHEVIGNY pouvoir à Philippe MINOT | Richard CLEMENT |
| Sébastien CORDIER | Nathalie DUMONT | Jean-François FEUTRIEZ |
| Philippe MINOT | Jean-Baptiste ROCHE pouvoir à Sylvain BOUGREL | |